

## SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-et-un, le deux décembre à quatorze heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni, en session ordinaire dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, sous la présidence de Gérard PONS,

#### Etaient présents :

<b>Membres titulaires du Comité syndical</b>	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR	X	
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE		X
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT		X
M. Alain BURNET	X	
M. Emmanuel ECALE		X

<b>Membres suppléants du Comité syndical</b>	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE ( <i>suppléante de Gérard PONS</i> )		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC ( <i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i> )		X
M. Michel DOUBLET ( <i>suppléant de Christophe SUEUR</i> )		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN ( <i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i> )		X
M. Loïc GIRARD ( <i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i> )		X
M. Lionel PACAUD ( <i>suppléant de Christophe BERTAUD</i> )	X	
M. Eric AUTHIAT ( <i>suppléant de Hervé BLANCHE</i> )		X
M. Dimitri BUISSON ( <i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i> )		X
M. Thierry LESAUVAGE ( <i>suppléant de Alain BURNET</i> )	X	
Mme Lydie DEMENE ( <i>suppléante de Emmanuel ECALE</i> )	X	

<b>Autres que Membres du Comité syndical</b> (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental	X	
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

**AR Prefecture**

017-200073690-20211202-D202125-DE

Reçu le 08/12/2021

Publié le 08/12/2021

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	7
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes Pour :	5
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**N° 2021/25****OBJET : Convention de mise à disposition entre le Département de la Charente-Maritime et le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente**

Considérant l'arrêté du Préfet n°16-2243 du 22 décembre 2016 modifié par arrêté n°16-2278 du 29 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

Considérant la délibération de la Commission Permanente du Département n°2017-01-92 du 20 janvier 2017 approuvant la convention de transfert de compétence du Département de la Charente-Maritime au Syndicat Mixte Portuaire du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

Considérant la délibération du Comité Syndical du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente n°2017/05 du 6 mars 2017 approuvant la convention de transfert de compétence du Département de la Charente-Maritime au Syndicat Mixte Portuaire du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

Considérant la convention de transfert de compétence du Département de la Charente-Maritime au Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente du 7 avril 2017,

Considérant la convention de mise à disposition entre le Département de la Charente-Maritime et le Syndicat Mixte du port de commerce Rochefort / Tonnay-Charente signée le 23 janvier 2018, modifiée par avenant n°1 signé le 16 novembre 2018,

Considérant la nécessité de renouveler à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 une convention de mise à disposition entre le Département de la Charente-Maritime et le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente définir les relations financières et de gestion entre les deux collectivités,

**AR Prefecture**

017-200073690-20211202-D202125-DE  
Reçu le 08/12/2021  
Publié le 08/12/2021

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

**DECIDE :**

- d'approuver la convention de mise à disposition entre le Département de la Charente-Maritime et le Syndicat Mixte des ports de commerce de Rochefort et Tonnay-Charente,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires en découlant.

Adopté à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte  
du port de commerce  
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017 - 200073690 -- 2021 ___ -- ----- --
<b>Accusé de Réception Préfecture</b> Reçu le : ___ / ___ / 2021
<b>Publié ou Notifié le ::</b> ___ / ___ / 2021